

## **4.10 Square Sir-George-Étienne-Cartier**

### **Contexte de développement**

L'origine de square Sir-George-Étienne-Cartier re-monte à l'annexion de Saint-Henri à la ville de Montréal. Le contrat stipulait le réaménagement du site des abattoirs de l'ouest en parc. Ce projet de réaménagement sera effectué entre 1905 et 1912. La planification du square sera accompagnée d'une série de règles de construction pour les bâtiments implantés de part et d'autre comme se fut le cas lors de l'aménagement du square Saint-Henri quelques années auparavant. Ces règles concernaient principalement l'utilisation de matériaux nobles (pierre et brique) pour le revêtement des façades. Ainsi, bien que la forme du lotissement soit similaire à celle des rues voisines, les bâtiments de cette rue s'en distinguent par la qualité architecturale des bâtiments qui y ont été construits.

### **Tissu urbain**

#### **Îlots**

Les îlots, orientés dans l'axe nord-ouest / sud-est, possèdent une ruelle en « I » et deux faces bâties. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers la rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier. Il est à remarquer que la bande de parcelles nord de la rue Notre-Dame Ouest ne répond pas à ces règles générales d'organisation. On y retrouve une bande de parcelles orientées vers la rue Notre-Dame Ouest.

### **Parcellaire**

L'unité de paysage Square Sir-George-Étienne-Cartier est composée d'un parcellaire régulier. Les parcelles de base mesurent environ 7,3 mètres de largeur et 27,4 mètres de profondeur. Quelques parcelles ont été développées sur un module de cette parcelle de base. Par exemple, trois parcelles de base divisées en deux donnent deux parcelles adjacentes d'environ 11 mètres de largeur.

### **Implantation**

#### **Mode d'implantation du bâti**

Les bâtiments sont contigus.

#### Marges

Marge de recul avant : Les marges de recul avant sont uniformes sur la rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier et mesurent 3,5 mètres. Du côté nord de la rue Notre-Dame Ouest, les bâtiments résidentiels avec rez-de-chaussée commercial sont implantés sans marge de recul avant.

Marge latérale : Aucune.

Marge arrière : On observe deux marges arrière typiques. La première varie entre 3,5 et 7,5 mètres. Dans la seconde, les rallonges arrière des bâtiments se prolongent jusqu'à la ligne de lot.

## **Alignements**

Les façades sont alignées et parallèles à la rue.

## **Bâti**

### **Type architectural**

Principal : Triplex avec escalier extérieur (2.6) et multiplex (2.7).

Secondaire : Duplex avec escalier extérieur (2.2), maison urbaine (1.2) et immeuble à vocation institutionnelle (7).

### **Variantes**

On retrouve deux modes de composition des façades des triplex avec escalier extérieur. Le premier possède un alignement central de portes et de balcons, le second est asymétrique et l'alignement des portes et balcons est situé sur l'un des côtés des façades.

À l'intersection de la rue Notre-Dame Ouest, on retrouve des bâtiments dont un commerce a été inséré au rez-de-chaussée. Ce changement de fonction du rez-de-chaussée amène des transformations sur la façade latérale.

### **Témoins architecturaux significatifs**

#### **Bâtiments à valeur patrimoniale reconnue**

La majeure partie de cette unité de paysage est comprise dans un secteur de valeur exceptionnelle désigné au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que dans un secteur significatif soumis à des critères identifiés dans le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest.

L'église Saint-Zotique, sise au 4561, rue Notre-Dame Ouest, a été érigée en 1926-1927 selon les plans des architectes René Charbonneau et Ludger Lemieux. Elle a été désignée bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

#### **Autres monuments, ensembles ou bâtiments d'intérêt**

Le presbytère de la paroisse Saint-Zotique, voisin de l'église, présente également un intérêt architectural.

La plupart des maisons situées en bordure du parc Sir-George-Étienne-Cartier présentent un intérêt architectural marqué.

La caisse populaire Parc Sir-George-Étienne-Cartier, anciennement caisse populaire Saint-Zotique, est située au 4545, rue Notre-Dame Ouest. Conçue par l'architecte Henri Brillon en 1965, elle est une digne représentante de l'architecture moderne à Montréal. Ses deux poutres géantes retiennent une dalle en accordéon qui servait à l'origine de toit au bâtiment et d'abri à un service à l'auto.

### **Principaux éléments à retenir**

- Cette unité de paysage forme un ensemble patrimonial de grand intérêt dans l'aire de paysage Saint-Henri. Sa composition, centrée sur le square Sir-George-Étienne-Cartier et l'église Saint-Zotique, de même que la qualité architecturale des bâtiments qui s'y trouvent donnent à cette unité de paysage un caractère distinctif.

- Cette unité se démarque par rapport aux unités voisines à la fois par son homogénéité et par la présence du triplex avec escalier extérieur comme type architectural de base et par la présence de la pierre de taille ou à bossages comme matériau de revêtement dominant.
- Un souci particulier devrait être apporté à la bonne conservation des bâtiments résidentiels situés de chaque côté du square.